tradition, c'est une telle épreuve d'être plongés dans notre société officiellement indifférente ou neutre, qu'ils ne résistent pas à l'entraînement du milieu. Au reste, les longues années de caserne ou de guerre qu'ils ont passées en Russie ou en Pologne, les ont prédisposés à l'indifférence religieuse. Cela explique que certains d'entre eux, sans attendre les papiers qui leur permettraient de se marier à l'église, pratiquent l'union libre ou purement civile et attendent de régulariser leur situation, ou de faire baptiser leurs enfants, que le prêtre aille les trouver.

Et cependant, il n'est pas trop difficile de ramener les Polonais à l'église. Il en est resté parmi eux de très fervents, et chez presque tous il y a un fond de christianisme qu'on atteint aisément à travers la cendre qui s'est accumulée depuis plusieurs années sur leur vie chrétienne. Croix Saint-Martin a eu cette année plus de cent communions pascales de Polonais. D'autres émigrés sont allés faire leurs Pâques à Roubaix, à Lille, voire même à Libercourt, auprès de leurs prêtres polonais. Ce qui peut faciliter beaucoup la tâche de rechristianisation c'est la sympathie souvent ardente et très générale de l'émigré polonais pour le prêtre français. L'affabilité du curé et des vicaires, leur désintéressement, leur charité sont pour les ouvriers polonais un argument apologétique des plus prenants. L'obstacle c'est la langue polonaise d'une étude assez ardue, mais la difficulté n'est pas insurmontable. Pour qui ne connaît pas le Polonais, la prise de contact avec le travailleur polonais reste possible par les enfants. Ces petits qui fréquentent l'école française parlent très bien notre langue, parfois même notre patois, et il n'est pas rare, cela se voit à l'école libre de Wasquehal, qu'un petit Polonais soit premier en français! Voilà le trait d'union tout trouvé avec le père.

Faut-il faire justice enfin d'une légende aussi absurde que préjudiciable à l'ouvrier polonais? Parce que certains Polonais ont comparu devant les Assises, on en est venu trop souvent à jeter la suspicion sur l'ensemble des émigrés. Evidemment, sur les 700.000 Polonais que compte notre pays, il est inévitable qu'il y ait quelques sujets indésirables. Soyons assurés que s'ils avaient à être jugés par leurs compatriotes honnêtes, ils le seraient très sévèrement.

Les émigrés polonais gagnent à être mieux connus. Même tombés dans l'indifférence religieuse, ils conservent chez eux un crucifix ou une image de la Vierge, et il n'est pas rare qu'ils prient chez eux, même quand ils ne vont pas à l'église. Ils boivent... dit-on... Oui, mais guère plus que les autres et notre expression: « Etre saoul comme un Polonais » est très inexacte. Ils ont des défauts? Et nous? Aux vertus qu'on exige d'un Polonais, dirait Figaro, connaissez-vous beaucoup de gens qui méritent de l'être? Par ailleurs, il ne manque pas d'ouvriers polonais qui aiment à s'instruire. La vulgarisation scientifique leur plaît beaucoup et il en est à Croix-Wasquehal qui, après une journée de travail, suivent des cours de français.

Ils méritent qu'on s'occupe d'eux et pour l'avenir religieux de nos cités ouvrières, il importe que par charité chrétienne, nos regards se tournent avec sympathie vers les émigrés polonais.

(A suivre) X.X.X.X.

ON DÉCOUVRE A SAINT-ANDRÉ SUR LA VOIE DU CHEMIN DE FER LE CADAVRE MUTILÉ D'UNE FEMME AGÉE

IL S'AGIRAIT D'UN SUICIDE

Samedi, vers cinq heures du matin, M. Brocal, sous-chef de gare de Saint-André, était avisé par l'un de ses employés que le cadavre d'une femme, horriblement mutilé, venait d'être découvert sur la voie n°4, voie gauche de la ligne Lille-Haubourdin, à environ trois cents mètres de la gare, un peu au-dessus de la passerelle reliant les rues de Lille et Gambetta.

M. Brocal fit aviser aussitôt la police qui se rendit sur les lieux.

Entre les deux rails gisait un cadavre, la tête tournée vers la passerelle, les deux jambes sectionnées au-dessus du genou et le pied gauche en dehors de la voie et à environ quinze mètres du corps.

Après les constatations d'usage, le corps a été transporté à la morgue de Saint-André. Il n'a pas été permis jusqu'alors de l'identifier, aucun papier n'ayant été trouvé sur le cadavre.

Il s'agit d'une femme de 65 à 70 ans, cheveux gris, bouche édentée. La mise est plutôt modeste, mais très propre. Chapeau de velours noir avec plume, manteau noir, costume jaquette noire, tour de cou en plume noire, corsage bleu marine avec petites fleurs blanches, jupon à volant garni de dentelle noire, un second jupon mauve, chemise blanche et culottes toile blanche rayée bleu.

Dans les poches de son jupon, on ne trouva rien qui puisse permettre d'établir la moindre identité. On en retira seulement un mouchoir blanc rayé rouge, un porte-monnaie en cuir marron avec fermeture à pression centrale et renfermant la modique somme de 1 fr. 40, un paquet de petits-beurre, quelques bonbons de chocolat.

La mise est, avons-nous dit, très modeste, la plupart des vêtements étant attachés avec des cordons ou fixés par des épingles.

Sur la voie, à quelques mètres du lieu de la tragique découverte, on ramassa un parapluie d'homme, manche noir, recourbé.

On suppose que la malheureuse, voyant arriver un train, se sera jetée du haut de la passerelle. Cela expliquerait la plaie relevée à la tête par M. le docteur Rénier, qui a refusé le permis d'inhumer et ordonné le transport du cadavre à la Faculté de médecine, aux fins d'autopsie. Celle-ci a été pratiquée dans l'après-midi de samedi, par un médecin-légiste.

A LA CHAMBRE

Les allocations aux ascendants de soldats tués à l'ennemi

Paris, 28 juin. — La séance de la Chambre est ouverte à 9 h. 35, sous la présidence de M. Fernand Bouisson.

Le Gouvernement demande aux Affaires étrangères un crédit d'un million et demi pour les œuvres françaises en Amérique. La Commission accepte.

Ce budget est adopté ainsi que ceux de l'Intérieur, de la Guerre, de la Marine, de l'Instruction publique, de l'Air, des Colonies, des Travaux publics et des Pensions.

M. About souligne l'importance de l'article 21 qui a pour objet, selon la proposition de M. Vincent-Auriol, de rétablir l'égalité entre tous les ascendants des militaires tués ou disparus à l'ennemi. Au regard de l'allocation prévue par la loi du 31 mars 1919, est supprimée la stipulation que les ascendants doivent justifier qu'ils ne sont pas inscrits au rôle de l'impôt général sur le revenu. L'allocation du père est portée de 400 à 800 fr., comme celle de la mère.

La réforme sera réalisée sur deux exercices, 1930-1931 et 1931-1932. La dépense sera de 70 millions pour l'exercice 1930. M. Vincent-Auriol, auteur de la proposition, la justifie, la dépense étant couverte par l'extinction de nombreuses allocations.

M. Germain-Martin. — Je suis au regret de ne pouvoir m'associer à mes deux honorables collègues.

M. Germain-Martin indique qu'il ne peut pas accepter la suppression de la justification que l'ascendant ne paie pas l'impôt général sur les revenus. Quant à l'égalité des allocations du père ou de la mère, il est disposé à étudier la question, « mais, dit-il, je combattrai l'article 21 dans les deux assemblées. »

La Chambre, consultée, vote à mains levées l'article 21.

Après accord entre MM. Germain-Martin et Vincent-Auriol, la Chambre adopte l'article 22 disposant que les communes et départements seront dispensés désormais de tous impôts pour les immeubles communaux ou départementaux affectés à un service public et non productifs de revenus.

On adopte encore un certain nombre d'articles relatifs, notamment, à l'autorisation pour le ministre, de consentir aux communes des avances sans intérêts aux conditions de liquidation de pension pour les fonctionnaires des polices municipales; rétablissement de trente-sept emplois de vétérinaires départementaux; augmentation de 2.000 à 10.000 fr., l'indemnité de soins aux tuberculeux de 100 p. 100. Un texte de la Commission, précisant la situation des ramasseurs de lait: un texte en faveur des fonctionnaires anciens combattants.

L'ensemble est voté par 460 voix contre 13.

Séance levée à 11 h. 05. Prochaine séance lundi à 17 h.

LA COMMISSION DU SENAT REJETTE L'ARTICLE 21

Paris, 28 juin. — La Commission sénatoriale des finances a examiné le collectif de juin voté par la Chambre. Elle a apporté certaines modifications au texte de la Chambre. Elle a notamment rejeté l'article 21 qui a trait à l'allocation accordée aux ascendants des militaires tués ou disparus devant l'ennemi.

Se basant sur les libérations du Comité national de défense contre la tuberculose et faisant état plus particulièrement de l'opinion du professeur Léon Bernard, la commission a rejeté, à l'unanimité l'article 30 voté par la Chambre, qui relevait de 7.000 à 10.000 fr. l'indemnité de soins donnés aux tuberculeux à 100 % soignés à domicile.

« LE PETIT PORTEUR »
Hebdomadaire publiant tous les tirages des obligations françaises et étrangères, ainsi que les listes des lots et des pairs non réclamés.
Demandez un numéro spécimen.
« Le PETIT PORTEUR », Bureau P.
5 bis, rue Pajou, PARIS-16e
Téléphone : Auteuil : 36-24
Chèques postaux : Paris 1447-32
Abonnements : 1 an 18 fr. - 6 mois : 10 fr. 60

Un bateau russe fait feu sur un bâtiment japonais

Tokio, 28 juin. — A la suite d'un conflit de longue date entre les pêcheurs japonais et les autorités russes au sujet des droits de pêche dans les eaux du Kamchatka, un patrouilleur russe a tiré sans avertissement, le 20 juin, sur un chalutier japonais, au large du Kamchatka, tuant un membre de l'équipage, et a arrêté les autres.

L'anniversaire de la seconde bataille de la Marne

Epernay, 28 juin. — L'anniversaire de la seconde bataille de la Marne, célébré à Dormar, à l'emplacement désigné par le maréchal Foch aura lieu le dimanche 13 juillet. La cérémonie religieuse sera présidée par N.N. S.S. Tissier, évêque de Châlons-sur-Marne, et Fillon, évêque de Langres.

Au cours de la cérémonie à laquelle de nombreuses sociétés patriotiques prendront part, plusieurs orateurs prendront la parole, entre autres, le général Lacapelle et M. Ybarnegaray, député des Basses-Pyrénées.

L'inauguration des travaux de la nouvelle station de Radio P. T. T. Nord, à Camphin

Désireux de procurer aux amateurs de T.S.F. de meilleures auditions, l'Association de Radiophonie du Nord de la France s'est efforcée de faire construire en rase campagne un poste Radio P.T.T.-Nord, beaucoup plus important que le poste actuel situé en pleine ville et dont les émissions sont troublées par des bruits et des parasites que la nouvelle station ne connaîtra pas.

Les deux pylônes du nouveau poste de Radio P.T.T.-Nord s'élèveront à 100 mètres de hauteur et à une distance de 120 mètres l'un de l'autre; entre eux deux, sera construit le bâtiment et les annexes.

L'emplacement choisi pour la station est situé en bordure de la route Lille-Lens, à 500 mètres avant la commune de Camphin-en-Carembault.

***

Samedi, à 17 heures, on procéda à la cérémonie de l'ouverture des travaux, symbolisés par le coup de bêche traditionnel.

Une tribune avait été aménagée sur l'emplacement du futur poste, à quelques mètres de la route, pour abriter le grand orchestre de Radio P.T.T.-Nord qui, sous la direction de M. Henri Hespel, interpréta la « Marseillaise » et un programme qui fut diffusé.

En attendant l'arrivée des personnalités, M. Plouvier, chef de la station Radio P.T.T.-Nord, fait prendre patience à ses auditeurs invisibles en leur commentant les caractéristiques et la situation du futur poste, que les nombreux spectateurs présents entendent également.

Les personnalités font bientôt leur entrée sur le terrain: MM. Bargeon, chef de cabinet, représentant le ministre des P.T.T.; Hector Franchomme, président de l'Association de Radiophonie du Nord; Châtelet, recteur d'Académie; Bonneville, conseiller de Préfecture, représentant M. le Préfet du Nord; le général Vincent; MM. Scrive-Loyer, Bernast, de l'Association Radiophonique; M. l'abbé Pinte, de l'Institut Technique de Roubaix; Nicolas Sion, maire de Camphin, entouré des membres du Conseil municipal, etc...

M. Hector Franchomme vient le premier se placer devant le microphone et s'adressant au représentant du ministre, fait l'historique de Radio P.T.T. Nord dont le poste futur sera de 30 à 40 fois plus puissant que l'ancien et même deviendra le plus beau poste d'Europe. Il rappelle les concours obtenus près du Conseil général du Nord (100.000 francs), du Pas-de-Calais (50.000 fr.), près du Conseil municipal de Lille (100.000 fr.). Le distingué président de l'Association Radiophonique du Nord espère fortement, dit-il, l'appui financier du ministre des P.T.T.

M. Bonneville, conseiller de préfecture, adresse au nom du préfet du Nord ses félicitations aux 8.388 membres de la Société et dégage le sens

M. PLOUVIET
le distingué directeur de Radio P.T.T.-Lille

patriotique de la manifestation de ce jour.

M. Bargeon, chef de cabinet représentant M. le Ministre des P.T.T., rappelle la valeur de la station Radio P.T.T. Nord dont les essais scientifiques ont eu un grand retentissement et l'enseignement de la cérémonie de ce jour, point de départ d'une nouvelle étape de la radio-diffusion.

A 17 h., sous le déclic des appareils photographiques, M. Bargeon soulève une motte de terre avec la bêche, imité ensuite par MM. Hector Franchomme, Pelline, directeur de la radio-diffusion à Paris.

Après quoi le procès-verbal de l'inauguration est signé par MM. Bergeon, Franchomme, Bonneville, le général Vincent, Châtelet, Paillot, Davin, Bernast, Sion, maire de Camphin; M. l'abbé Pinte, de Roubaix; les membres du Comité de l'Association radiophonique, etc...

BACCALAURÉAT

Sont admis à subir les épreuves orales :

2e PARTIE. — PHILOSOPHIE. NOUVEAU REGIME

Le lundi 7 juillet, à 8 h. : MM. Alison, Aune, Bernard Stanislas, Bertin, Bizot, Blanchard, Blomme, Bruchard, Bricout, Caillieux, Caquant, Castel, Cattez, Charruey, Chenal, Colpin, Coester, P. Cuvelier, Danel, Dubourne, Degnist, A. Delerue, Delesalle; Mlles Bassuiaux, Bettignies, Bittebière.

Le lundi 7 juillet, à 14 h. : MM. Delhaize, Denouvelle, Derueile, Desmons, Devillers, Dubly, Dujardin, Elien, Franchomme, François, Fulerand, Galègue, Gambe, Garabbet, Garraud, Gautier, Grandjean, Haulle, Mans, J. Ledier q. M., Legrand, Lenart, Lapoutre, M. Leroy; Mlle Duquesnoy.

Le mardi 8 juillet, à 8 h. : MM. Carlier, Gosse, Gourlez, Gralain, Jacquy, Lebenne, Lugez, Marquant, Meunaere, Mulluy, Monay, P. Morel, Noclercq, Noel, Pagnien, Pichault, A. Pruvost, Praux, Réquillart, G. Rohart, Et. Scalbert, Schlexer, Spriet, Talpart, M. Thirier; Mlle B. Merceille.

Le mardi 8 juillet, à 14 h. : MM. Acroude, L. Baudry, Bergère, Berthelot, Bled, Boudet, E. Bris, Carpentier, Catteau, Conseil, Corlay, Courmont, Coustenoble, Crouvy, Cuvillier A., Deguffroy, Deligne, Delobel, Denoyud, Vallette, Varloot, Verschaeve, Wiart; Mlle Delloue.

Le mercredi 9 juillet, à 8 h. : MM. Derosne, Desmons, Desormais, Doremieux, Doutriaux, R. Dufour, Dupas, Dupont, Duquinnes, Durieux, Fillette, Flayelle, Foby, P. Fournier, L. François, Galenne, Gillard, Gineste, Grésillon, Halatte, De La Haye, Heismoortel; Mlles Hermant, Honoré, Derreumaux, Hémar.

Le mercredi 9 juillet, à 14 h. : MM. Hubin, Huin, Jacquard, Laine, Lecointe, Lecrenier, Lherbier, Magnan, Marière, Mathelin, Mellin, Munier, Percin, Pesin, Pètre, Piette, Pourny, Poubelle, Renier, Salomez, Sion, Sorriaux, Verrieste, Vion; Mlles Ledent, Sickbert.

Le jeudi 10 juillet, à 8 h. : MM. Arsac, Bengué, Bennezon, Berthe, Blanger, Mordier, Bourret, Bresson, Butard, Camé, Casé, Collas, Coquart, Courtois, Coze, Dadier, Defrance, R. Delannoy, Delbé, Delorie, Delplanque, Denis, Wéry, Villemetz; Mlles Delalé, Delamare.

Le jeudi 10 juillet, à 14 h. : MM. Dessint, Deshayes, Dedon, Devaux, Diara, Douce, Dufour, Dupuis, Fontaine, Gorce, Grenier, Hanot, Henriet, Henrion, Hycet, Ianuet, Jugnet, Kauffmann, Knichbihler, X. Lefebvre, L. Lefebvre, Legrand; Mlles Flammant, Gouvernet, Gruet, Laumain.

Le vendredi 11 juillet, à 8 h. : MM. Lemoine, Leleux, Letencur, Liebault, Lecoche, Longuenesse, Louclart, Ludet, Luneau, Macros, Mallet, Mancheron, Marsing, Martinage, Mathey, Maillonade, Peoli, Pacque, Pecque, Pendecœur, Petit Guy; Mlles Liégeois, Loze, Moignet.

Le vendredi 11 juillet, à 14 h. : MM. H. Petit, Périnaud, Richard, Poiret, Poisson, Pouch, Rémy, Ricquier, Rouille, Rudler, Sailly, Sille, Smets, Suenf, Sovrey, Tarzet, Tailer, Thomas, Vilu; Mlles Pottier, Rombour, Roux Madeleine, Roussele, Winter.

BACCALAUREAT, 2e PARTIE
PHILOSOPHIE (ANCIEN REGIME)

Le mardi 1er juillet, à 8 h. : MM. Bailleul, Bernard, Bonte, Cachera; Mlles Catoire, Compain, Conia; MM. Crespel, Dellys, Domarcq, Desrousseaux, Duron, Disart, Faidherbe, Fremaux; Mlles Gazot, Hecht, Henninuet, Hespel, Lebon; MM. Herun, Lecocq, Lécureur, P. Lefebvre.

Le mardi 1er juillet, à 14 h. : MM. Lehemire, Lopez, Monizeul, Roger, Sanzer, Tiberghien, Toulemonde, Vanmenous, Viet, Vamberge; Mlles Macaigne, Martin, Miquet, Ott, Protche, Rollin, Sanctorum, Tequet, Vasour, Vanderelde, Van Tuienen, Verdavoir, Vincent et Watt.

Le mercredi 2 juillet, à 8 h. : MM. Allan, Antès, Barbet, Bathier, Batigny, Bieuse, Brabant, Briette, Brunelin; Mlles Aubry, Azambre, Bernier, Benguet, Bizé, Blond, Blondel, Louise, Broevielle, Brouillet, Callens, Capon, Carrier, Carré, Charié, Chatelain.

Le mercredi 2 juillet à 14 h. : MM. Chaffart, Colin, Colson, Crein, Cousinier, Detaillieul, Decrette, Deleau, Delime, Denis, Denouvelle, Desmidt, Deregnaucourt, Deschamps; Mlles Cloquet, Cornavin, Coulez, Dahirel, Dieux, Defaux, Demarest, Desille, Deliges, Domicile.

Le jeudi 3 juillet, à 8 h. : MM. Fillebeck, Evach, Hinaut, Landoze, P. Legrand, Longlé, Lestoumar, Lohez; Mlles Jeanne Dupont, Duthoit, Ferté, Foutry, Gaud, Gauquier, Guidez, Helleboid, Helbecque, Honoré, Hoers, Lizée, Leclercq, Lemaire, Letel, Lheureux.

Le jeudi 3 juillet, à 14 h. : MM. Maquet, Marchand, Machon, Membré, Meurisse, Morez, Morieux, Nonon, Publiene, Pinchart, Poulin, Pousset, Rameert, Ravé Charles, Paul Ravé, Recoules; Mlles Machon, Machon, Masquelier, Meuran, atoux, Publiene, Rathour et Rekk.

Le vendredi 4 juillet, à 8 h. : MM. Allard, Barlet, Bouquet, Bouchoux, Renaut, Robichez, De La Ruffille, Sockeel, Thiébaut, Van De Valde, Vasseur, Vallet, Wattelle, Wanquiez, Wicquaert, Mlles Arcelin, Baridon, Valentine Blondel, Richard, Senéchal, Storbecq, Tapia, Théry, Vérin.

Le vendredi 4 juillet, à 14 h. : MM. Bouillon, Chatelain, Dehurtevent, Devos, Douay, Douville de Franau, Dufour, Duval, Gamblin, Mlles Boulinguez, Carmichael, Cassel, Cochart, Crémer, Darras, Dequenvailler, Doublies, Dugus, Fidon, Fontain, Frastel, Gaillard, Gédet, Genier.

Le samedi 5 juillet, à 8 h. : MM. Lambert, Lamour, Béchet de Léocour, Leuvin, De Lavaulx, Marcq, Marmu, Motte; Mlles Ghislain, Joson, Journel, Lebet, Raymonde Lefebvre, Lemasson, Lestrat, Liévin, Machet, Macquin, Marchand, Mesnil, Montagne, Panet, Paris, Paucliet, Pelletier.

Le samedi 5 juillet, à 14 h. : MM. Poulet, Quesne, Rigaux, Tilliette, Van Kampen, Verfaillie, Verschoore, Waecgne, Gourdain, Naugac, Riquet, Roussau, Roy, Samson, Vincent, Wiart.

BACCALAUREAT, MATHEMATIQUES
(ANCIEN REGIME)

Sont admis à subir les épreuves orales :

Le mardi 1er juillet, à 8 h. : Jury n° 1 : MM. Deghilage, Eeckman, Lamblin, Maes, Masse, Outteryck, Noguier; Mlles Alexandre, Boyez, Fée; M. Biez; — Jury n° 2 : MM. J. Bernard, Flament, Henry, Mahieux, Meinax, Crombez, Daiut; Mlles Bégnier, Bienvenu, Boulanger, Monteuil; — Jury n° 3 : MM. Delmaire, Hazebrouck, Jacquinet, Natta, Petot; Mlles Marchand, Boulon, Delemer, Demeure, Debiene, Vandercolure.

Le mardi 1er juillet à 14 h. : Jury n° 1 : MM. Cousin, Horn, Morelle, Bondrey, Debras; Mlles Crocqefer Quillet, Verhoeven, Sherisart, Gevaudan, Bienaimé; — Jury n° 2 : MM. Delstarte, Delatte, Larivière, Rekwaert, Bilu, Rieaux, Casal; Mlles Picotin, Wanecque, Pluquet, Jeanne Rizeux; — Jury n° 3 : MM. Delaégue, Hemesdaël, Lenlet, Forget, Jean Sourdeau de Beaurezard, Jodelet, Jupinet, Lambert, Beaujean; Mlles Pérotin, Weil et Justine.

La Coupe Michelin d'aviation

Dijon, 28 juin. — L'aviateur Haeglen, concourant pour la Coupe internationale Michelin, a quitté l'aérodrome de Dijon-Longvic à 5 h. 34. Il est passé tour à tour à Clermont et à Perpignan. L'aviateur poursuit sa tentative.

Les aviateurs Détrovat et Paillard ont remis leur départ à demain par suite de mauvaises conditions atmosphériques.

Aux dernières nouvelles, le pilote a dû abandonner sa tentative à Toulouse à la suite d'une légère avarie de plan.

UNE TENTATIVE DE SABOTAGE LE LONG DE LA VOIE FERRÉE. EN HAUTE-VIENNE

Limoges, 28 juin. — Une tentative de sabotage a été constatée sur la ligne de Limoges à Poitiers, non loin de la halte de Peyrat-de-Bellac. Six poteaux télégraphiques ont été perforés de trous profonds dans lesquels on a versé de l'essence pour y mettre le feu. Les poteaux n'ont pas brûlé, mais l'un d'eux a cédé en partie. La gendarmerie a ouvert une enquête.

UNE VAGUE DE CHALEUR EN ROUMANIE

Belgrade, 28 juin. — Une vague de chaleur sévit à Belgrade et dans tout le pays. Trente cas d'insolation se sont produits hier dans les rues de Belgrade, pendant le passage du cortège des Sokols.

Deux Arabes tuent une jeune automobiliste anglaise

Le Caire, 28 juin. — Deux Arabes ont tiré à coups de revolver une jeune Anglaise qui conduisait une automobile dans laquelle se trouvait son fiancé.

Le Congrès de la Basse-Tension à Roubaix-Tourcoing

La deuxième journée du VIIe Congrès de la basse tention, ouvert vendredi, à Tourcoing, a débuté samedi, à 9 heures, dans une salle de la Bourse de Commerce de Tourcoing, sous la présidence de M. Cance, président du Syndicat général des installateurs-électriciens de France, entouré de MM. Paul Robert, président du Syndicat de Roubaix-Tourcoing; Galey, Sexer et Tribot-Lapierre.

La séance a été consacrée à la lecture des rapports de M. Bret, sur les relations entre installateurs et distributeurs; de M. Galey (Paris), sur l'application en province de la série de Paris; de M. Paul Deschemacker (Tourcoing), sur le droit des électriciens à un bénéfice sur les appareils fournis par des tiers; de M. Heilmreich (Nancy), sur la normalisation du matériel électrique.

Au cours de la deuxième séance, tenue à 14 h., les congressistes ont entendu MM. Geoffroy, Sexer et Vivant, sur l'organisation de l'apprentissage par les syndicats.

Le Congrès a adopté un vœu demandant « que le Syndicat des constructeurs d'appareillage électrique s'entende avec le Syndicat général des installateurs électriciens pour que les installateurs profitent de conditions commerciales spéciales. »

Après la clôture des séances, à 16 heures, les congressistes ont quitté Tourcoing pour se rendre à Comines, où ils ont visité la Centrale électrique.

A 20 h., un banquet pendant lequel fut exécuté un programme musical choisi, réunissait au Cercle de l'Industrie, à Roubaix, deux cents convives, sous la présidence de M. Cance, président de l'Union générale des installateurs électriques français, qu'entouraient MM. Robert, président des Installateurs électriques de Roubaix-Tourcoing; Baisiez, de Lille; Morel, directeur du réseau électrique lillois; Plouviet, directeur de la station Radio P.T.T. Nord; Sory, adjoint au maire de Roubaix; Parsy, adjoint au maire de Tourcoing; Vantournout, de la Compagnie Desclée; Leboeuf, de Reims; Kagi, de Zurich; Delcveilleuze, de Bordeaux; Cahen, président de l'U.S.E.; Surmont, député du Nord, etc....

M. Robert, président des Installateurs électriciens de Roubaix-Tourcoing rappelle que le Congrès a réuni toutes les personnalités du monde électricien, et remercie les différents membres de sections diverses présentes, les municipalités roubaisienne et tourquennoise, etc...

M. Parsy, adjoint au maire de Tourcoing, présente ses vœux de prospérité au groupement.

M. Sory, adjoint au maire de Roubaix, souhaite la bienvenue et lève son verre en l'honneur des convives.

MM. Ulrich, président de la Section des distributeurs; Cahen et Plouviet prennent à leur tour la parole. M. Kagi, de l'Union suisse, apporte les sentiments de sympathie de ses collègues suisses.

M. Cance, président de l'Union générale des installateurs électriques français, dit le plaisir qu'il éprouve à voir le succès du septième Congrès et retient le vœu que les installations électriques soient l'apanage de professionnels dont l'instruction technique et la dignité sont à l'abri de tout reproche. Il fait l'apologie de cette « union qui fait la force » et boit à la prospérité des syndicats et à la santé des congressistes et de leur famille.

Après le banquet, une sauterie qui eut le plus grand succès auprès des congressistes et de leur famille clôtura agréablement ce Congrès en tous points réussi.

***

Aujourd'hui dimanche, les congressistes visiteront Ostende et Zeebrugge.

UN ANCIEN CHAMPION DE BOXE MEURTRIER DEVANT LE JURY DE L'OISE

Beauvais, 28 juin. — Hier, a comparu devant le jury de l'Oise l'ancien champion de boxe, Raymond Vitet, 34 ans, qui, le 13 juillet 1928, à Saint-Waast-les-Mello, tua au cours d'une discussion, son garde-chef Maltet.

Raymond Vitet a été condamné à dix ans de réclusion et à vingt ans d'interdiction de séjour.

La veuve Maltet, qui s'était portée partie civile, s'est vu attribuer une rente annuelle de 100 francs et un franc de dommages-intérêts.

LE CONGRÈS RÉGIONAL de l'Union des Corps de sapeurs-pompiers du Nord se tiendra aujourd'hui à Cambrai

Le Congrès régional de l'Union des corps de sapeurs-pompiers du Nord de la France tiendra ses assises au Théâtre municipal de Cambrai, aujourd'hui dimanche, à 11 heures. Il sera suivi, à 12 h. 30, d'un banquet officiel, présidé par le Préfet du Nord et servi dans la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville, et, à 15 heures, de l'inauguration du service intercommunal qui aura lieu, ainsi que diverses autres manifestations, dans la cour de la caserne des sapeurs-pompiers, rue Saint-Fiacre.

UN RAPIDE D'ESSAI DE LA COMPAGNIE DU NORD COUVRE PARIS-JEUMONT EN 2 HEURES 15

Un train d'essai de vitesse au passage des bifurcations, composé de quatre voitures dans lesquelles avaient pris place les ingénieurs du contrôle de l'Etat et de la Compagnie du Nord, a fait le parcours direct Paris-Jeumont en deux heures 15, couvrant les 238 kilomètres à la vitesse horaire de 105 kilomètres 777. Arrivé à 14 h. 28, ce même train est reparti de Jeumont à 17 heures pour Paris.

LES FLORALIES VALENCIENNOISES

Pour répondre au désir exprimé par d'innombrables personnes, l'exposition sera désormais ouverte au public, de 9 heures à 21 heures, sans interruption le midi, jusqu'au lundi 30 juin, journée réservée à la vente des plantes et produits exposés.

Dernière Heure

La création de la « Croix du Combattant »

Paris, 28 juin. — Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté la loi dont la teneur suit :

Article premier. — Il est institué pour les seuls mobilisés, titulaires de la Carte du combattant tels qu'ils sont discriminés et définis par le décret du 28 juin 1927, une Croix du combattant.

L'attribution de la Carte du combattant donnera droit *de plano* à cette croix.

Art. 2. — Un décret fixera la nature de cet insigne dont la maquette sera établie avec le concours d'artistes anciens combattants.

La condamnation des frères Moatti

Paris, 28 juin. — La Cour d'assises de la Seine vient de prononcer les condamnations suivantes : Maurice Moatti, directeur de la Banque foncière du Calvados, à Paris, a été condamné à 15 ans de travaux forcés et à mille francs d'amende ; son frère, Elie Moatti, à dix ans de travaux forcés et à mille francs d'amende ; Paul Alcouff, employé de la Banque de l'Union Parisienne, à cinq ans de réclusion et mille francs d'amende. Ils étaient inculpés d'une escroquerie de dix-huit millions. Les parties civiles ont obtenu la restitution de cette somme.

Les inculpés avaient, nous l'avons dit, commis pour huit millions d'escroqueries au préjudice d'une banque parisienne.

LES PARISIENS ONT DÉFILÉ EN FOULE DEVANT LA CHASSE DE SAINTE JEANNE-D'ARC

Paris, 27 juin. — Aujourd'hui, à 16 h., a eu lieu sur l'Esplanade des Invalides, l'exposition de la châsse de Jeanne d'Arc, contenant de la terre du bûcher de Rouen.

Pendant deux heures la foule n'a cessé de défiler et d'apporter des fleurs.

Une tentative aérienne de record d'endurance

Chicago, 28 juin. — L'avion *City of Chicago* tente d'établir en ce moment un nouveau record d'endurance avec ravitaillement en plein vol. L'appareil qui tient l'air depuis plus de quatre vingts heures, est piloté par les frères Jolin et Kenneth Hunter. Le record actuel qui est de 420 h. 21' 30" a été établi l'an dernier par Forest O'Brine et Dale Jackson, à bord du *Saint-Louis-Robin*.

Dernières Nouvelles Sportives

TENNIS

LE TOURNOI DE WIMBLEDON

Résultats: Simples Messieurs. — 4e tour: Borotra bat de Kerangal par 6-1, 2-6, 6-4; Tilden bat Andrews (Nouvelle-Zélande), 6-4, 6-4, 6-2; Lott (Etats-Unis) bat Spence (Afrique du Sud), 6-4, 6-4, 6-4; Gregory (Angleterre) bat Perry (Angleterre), 3-6, 9-7, 6-4, 7-5.

Simples Dames. — 4e tour: Miss Ryan bat Mlle Pavot (Belgique), 6-2, 6-0; Mlle Aussem (Allemagne) bat Miss Janes (Angleterre), par 7-5, 6-4; Miss Nuthall bat Mlle Lyon (Angleterre), 6-2, 6-3.

Doubles Messieurs. — 3e tour: Allison et Van Ryn (Etats-Unis), battent Ako et Harada (Japon), 6-1, 6-1, 6-4.

Doubles Messieurs. — 3e tour: Cochet-Brugnon battent Prenn-Kleinschroth (Allemagne), 9-7, 6-3.

Doubles Dames. — 3e tour: Miss Wills Moody et Miss Bacon battent Mme Sigart et Miss Sandison (Indes), 6-3, 6-4.

Double Mixte. — 3e tour: Miss Scriven-Whittingstall bat Von Kraus-Nikolic et Pfaff (Allemagne), 6-3, 6-2.

Double Dames. — 3e tour: Mlle Scriven et Mlle Henrotin battent Mlle Sigard (Belgique) et Mlle Henrotin-Barcot; Mlle Scriven et Mlle Hemmant (Angleterre), 6-4, 8-6; — Mme Mathieu et Mlle Barbier battent Mme Bouterie et Miss Ingram (Angleterre), 6-4, 6-0.

Double Mixte. — 3e tour: Brugnon et Mlle Henrotin battent Nuthall et Mme Hayden-Jones (Angleterre) par 6-0, 6-1; — Tilden et Mlle Covaert (Hollande) battent Harada et Mlle Matthieu, 6-4, 6-1.

Double Mixte. — 3e tour: Tilden et Mlle Covaert, vainqueurs de Wills-Moody.

BOXE

Raphaël est champion de France des welters

Paris, 28 juin. — Ce soir, au Cirque d'Hiver, dans un combat en douze reprises pour le titre de champion de France des poids welters, le Marseillais Raphaël, qui était opposé au tenant du titre Kessler, a gagné aux points.

Le deuxième combat, qui avait lieu entre Vuillemin, champion de France poids légers et l'Américain Benny Valgen, en dix reprises, s'est terminé par un match nul.

Renseignements commerciaux

COTONS

LIVERPOOL, 28 juin.

Importations : [illegible] Amérique, [illegible] Brésilien, [illegible]

NEW-ORLEANS, 28 juin.

Cotons Middling Upland. — Disponible, 12.94; — Cotons à terme : [illegible] juillet, 12.41; mars, 12.45-46; mai, 12.60-61; juillet, 12.[illegible]; octobre, 13.2-04; décembre, 13.15-16.

NEW-YORK, 28 juin.

CLOTURE. — Cotons Middling Upland. — Disponible, 12.94; — Cotons à terme : [illegible] juillet, 12.41; février, mars, avril, mai, juin, juillet, 12.59; août, 12.94; septembre, 13.14; octobre, 13.28; novembre, [illegible]; décembre, 13.[illegible].

Nouveau contrat : [illegible] juillet, 12.25-26; février, [illegible] mars, 12.45; avril, [illegible] mai, 12.63; octobre, [illegible]; décembre, 12.20.

Recettes. — Aux ports de l'Atlantique, 1.000; aux ports du golfe, [illegible]; aux ports du Pacifique, nulles; [illegible] depuis le 1er août, 1.000.

Exportations. — Pour la Grande-Bretagne, nulles; France et Continent, [illegible]; pour le Japon, nulles.

Marché des changes à l'étranger

Londres : Sur place, [illegible]; Bruxelles, 34.82; Espagne, [illegible]; 2, 3, 4, 5 et 6 mois, [illegible]; à court terme, [illegible].

New-York : Sur place, 392.7/8; Londres, 480.68; Chèque français, 4.[illegible]; sur Bruxelles, 13.94.

SUCRES. — Cours [illegible]

FEUILLETON du «JOURNAL de ROUBAIX» du 29 juin 1930 N° 49.

La Maison de mes Amis

roman de E. York Miller

ADAPTE DE L'ANGLAIS

PAR

GEORGES DE LYS

— Alors vous consentirez à vous déranger et à poser pour moi. Qu'il vous rende telle que vous êtes et ce sera un chef-d'œuvre.

— Vous me comblez de compliments.

— Et ils ne suffisent pas à remplir le cœur, n'est-ce pas? demanda tristement Martin.

Elle ne répondit pas et chercha une diversion :

— Si Mme Southfield voulait bien nous chanter une des mélodies qu'elle interprète si bien?

Martin transmit la demande à Ailsa qui, sans se faire prier, se remit au piano.

Brentwood était venu s'asseoir à côté de Florence.

— Vous connaissez la belle galerie de notre hôte, dit-il?

— Oui, je l'ai beaucoup admirée.

— Vous n'avez pas remarqué le portrait que j'ai fait de lui?

— Il m'a échappé.

— Il est dans le petit salon du fond. Je serais heureux d'avoir votre opinion à son sujet. Me permettez-vous de vous y conduire?

Il lui était impossible de se dérober. Elle se leva; il la précéda et machinalement